

CODALET - COMMUNE
Liste des délibérations de la séance du
17 décembre 2024

Président de la séance : MICHEL LLANAS

Secrétaire de la séance : ISABELLE AUBRY

Présents : MICHEL LLANAS, PATRICK MASSELOT, FREDERIC GALIBERT, ISABELLE AUBRY, PASCAL DUFLLOT, CHRISTINE BATARDIERE, FLORENCE DEGEILH, MARINA GUYON, Jhoanni CONESA

Représentés : CHRISTINE RIERA représentée par PATRICK MASSELOT, EMMANUELLE PUY représentée par ISABELLE AUBRY

Absents et excusés :

1 – PV DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le conseil municipal approuve le Procès-Verbal de la séance du 25/09/2024 à l'unanimité

2- FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0	5
012 - 6218	Autre personnel extérieur	0	745
011 - 618	Divers	0	-750
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Le conseil adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget principal. Il s'agit d'un réajustement de crédits entre chapitre.

OUVERTURE ANTICIPÉE DE CREDITS

Le budget 2025 fera l'objet d'un vote en avril 2025.

Considérant que l'article L. 1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'au vote du budget primitif, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Il vous est proposé d'autoriser l'ouverture des crédits avant vote en investissement.

Chapitre	Montants inscrits au Budget 2024	Montant des crédits inscrits par ouverture anticipée
Opération 51 aménagement cimetière	35 000.00	20 000.00

Voté à l'unanimité

Demande d'une subvention :

De l'Ecole de Musique du Conflent : une discussion s'engage, le conseil propose à la majorité une subvention exceptionnelle de 200 euros marquant ainsi sa solidarité.

Vote: 4 abstentions, 7 pour.

Des Restos du cœur : Mr le Maire propose de se rapprocher de l'antenne de Prades et de faire le point sur leurs besoins.

3 – TRAVAUX INVESTISSEMENT 2025

Plan d'adressage communal avec le groupe La Poste

Monsieur le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tous genres.

En particulier, Monsieur le Maire explique que cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100 % des foyers de la commune et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

Monsieur le Maire a rencontré le groupe LA POSTE, avec lequel d'autres collectivités du secteur ont conventionné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : (11 voix pour - 0 contre)

EMET un avis favorable à la proposition tarifaire du groupe la poste à savoir :

- Prestation de réalisation du tableau de classement des voies : 4 200.00 HT
- Prestation de la numérotation des voies : 2 541.16 HT
- AUTORISE Mr le Maire à signer les devis avec le Groupe LA POSTE
- AUTORISE Mr le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible à l'Etat dans le cadre de la DETR dans la catégorie de l'opération voirie communal

- **Travaux de rénovation du Bâtiment de la Mairie**

Suite à la présentation des deux variantes de la phase esquisse par Mme KYRIACO, le conseil municipal décide à l'unanimité la variante N°2 (réaménagement du secrétariat à l'étage avec installation d'un monte-charge) pour le chiffrage de l'avant-projet. A suivre

- **Dossier place à feu : demande de subvention au Département**

Demande d'une subvention au Département dans le cadre d'une aide à la sécurisation de places à feu autorisées ou autorisables.

Plan de Financement :

DEVIS	HT	TVA	TTC	
ENT GARDELLA	920.00	184.00	1104.00	SUBVENTION 80% DE 1998.22 €HT SOIT 1559.58 € AUTOFINANCEMENT COMMUNE 20% SOIT 439.6 €/HT COUT TOTAL POUR LA COMMUNE 439.64 € HT + TVA DE 226.92 SOIT 666.56 €
CHAUSSON	214.60	42.92	257.52	
TRAVAUX MAIRIE	863.62			
TOTAL	1998.22	226.92		

Après discussion, le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

- **Travaux sur murs de Soutènement :**

Demande de Mr GANDUBERT et Mr BOUILLLOT d'une participation de la collectivité aux travaux de réfection du mur de soutènement de la parcelle AB 266.

Après discussion, le conseil est favorable à une participation de la commune à la condition que les parties et leurs avocats trouve un protocole transactionnel mettant fin à la procédure judiciaire. Le conseil municipal vote : 1 contre 4 abstentions 6 Pour

Demande de Mr AMAND : Effondrement du mur de la parcelle communale AB 304 sur celle de Mr AMAND. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à demander plusieurs devis pour la réparation.

4 – PERSONNEL

- Mise à jour du tableau des effectifs voté à l'unanimité

Vu la délibération du 06 décembre 2023 portant mise à jour du tableau des effectifs, Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs afin de tenir compte des créations de poste et modifications de temps de travail.

Nombre de postes	GRADES	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL	COMMENTAIRES
FILIERE ADMINISTRATIVE				
1	Attaché	A	TC	Poste Supprimé au 31/12/2024
1	Secrétaire Général de Mairie	B	TC	Non pourvu
1	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	TC	
FILIERE TECHNIQUE				
1	Adjoint de Maitrise	C	TC	
1	Adjoint technique 2ème classe	C	TNC 02/35ème	

- Mise à jour du RIFSEEP suite au changement du tableau des effectifs
Le Maire rappelle que, par délibération en date du 17 juin 2020 et du 06 décembre 2023, la présente assemblée a mis en œuvre le RIFSEEP composé de deux parts, à savoir une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA).
Le Maire explique que suite au départ en retraite de Mme Tora et avec la mise en place du poste de secrétaire Général de mairie pour l'année 2025, il y a lieu de réexaminer le RIFSEEP.

Filière administrative :

Secrétaires de mairie	Attachés d'administration de l'Etat (services déconcentrés) Arrêté du 3 juin 2015 Effet : 1 ^{er} janvier 2016	Groupe 1	36 210 €	6 390 €	42 600 €	22 310 €	6 390 €	28 700 €
		Groupe 2	32 130 €	5 670 €	37 800 €	17 205 €	5 670 €	22 875 €
		Groupe 3	25 500 €	4 500 €	30 000 €	14 320 €	4 500 €	18 820 €
		Groupe 4	20 400 €	3 600 €	24 000 €	11 160 €	3 600 €	14 760 €
Rédacteurs territoriaux	Secrétaires administratifs des administrations de l'Etat (services déconcentrés) Arrêté du 19 mars 2015 Effet : 1 ^{er} janvier 2016	Groupe 1	17 480 €	2 380 €	19 860 €	8 030 €	2 380 €	10 410 €
		Groupe 2	16 015 €	2 185 €	18 200 €	7 220 €	2 185 €	9 405 €
		Groupe 3	14 650 €	1 995 €	16 645 €	6 670 €	1 995 €	8 665 €
Adjoint administratifs territoriaux	Adjoints administratifs des administrations de l'Etat (services déconcentrés) Arrêté du 20 mai 2014 Effet : 1 ^{er} janvier 2016	Groupe 1	11 340 €	1 260 €	12 600 €	7 090 €	1 260 €	8 350 €
		Groupe 2	10 800 €	1 200 €	12 000 €	6 750 €	1 200 €	7 950 €

Filière technique :

Agents de maîtrise territoriaux	Adjoints techniques des administrations de l'Etat (services déconcentrés) Arrêté du 28 avril 2015 Effet : 1 ^{er} janvier 2017	Groupe 1	11 340 €	1 260 €	12 600 €	7 090 €	1 260 €	8 350 €
		Groupe 2	10 800 €	1 200 €	12 000 €	6 750 €	1 200 €	7 950 €
Adjoints techniques territoriaux	Adjoints techniques des administrations de l'Etat (services déconcentrés) Arrêté du 28 avril 2015 Effet : 1 ^{er} janvier 2017	Groupe 1	11 340 €	1 260 €	12 600 €	7 090 €	1 260 €	8 350 €
		Groupe 2	10 800 €	1 200 €	12 000 €	6 750 €	1 200 €	7 950 €

Adopté à l'unanimité.

5 – DIVERS

- Suite à la Demande de Mr Graff d'utilisation des parcelles communales AB 70 et 71 pour y faire un jardin. Le conseil est favorable à l'intégration des parcelles à l'association des jardins familiaux. Une demande d'intégration par les jardins familiaux sera transmise à la mairie. M. Conesa ne participe pas au vote car représente les jardins familiaux, voté à l'unanimité.
- Demande de Mme Dard pour occuper le chemin communal devant sa maison qui est une impasse en échange de l'entretien=> Le conseil approuve l'occupation puisqu'il ne gêne en rien pas le passage. Une autorisation sera accordée durant un an renouvelable jusqu'à la fin du mandat actuel.
- Courrier de TDF : recherche d'un site d'implantation pour antenne : le conseil reste attentif
- Opération « Codalet déroule ses toiles » 10^{ème} édition 2025 : la commune va participer pour cette commémoration.

Fin de la séance à 20h04

